

Publication immédiate

SERVICES PRIVÉS OU COMMUNAUTAIRES EN TOXICOMANIE AVEC HÉBERGEMENT

Le Domaine Perce-Neige devient le deuxième organisme  
certifié en Estrie

**Sherbrooke, le 30 mars 2009** – L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie souligne l'accomplissement de l'équipe du Domaine Perce-Neige, situé à East Angus dans la MRC du Haut-Saint-François. Cet organisme devient le deuxième de la région, après le Domaine de la Sobriété à Stratford, à recevoir la certification destinée aux organismes privés ou communautaires intervenant en toxicomanie et offrant de l'hébergement.

L'obtention de la certification, émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), donne suite à une démarche exigeante visant à garantir la qualité des services et ainsi, à protéger le public. Les orientations régionales et nationales en matière de services aux personnes dépendantes prévoient des partenariats pour les professionnels de la santé uniquement avec les organismes certifiés.

Sur une douzaine d'organismes estriens à offrir des services en toxicomanie avec hébergement, la moitié est présentement engagée dans le processus de certification. Ceux-ci ne sont toutefois pas assurés d'obtenir la certification; cette démarche de certification s'inscrivant dans un processus continu d'amélioration, dans le respect de normes très précises (voir document joint).

## Le processus de certification

Le processus de certification d'un service privé ou communautaire en toxicomanie avec hébergement comporte trois étapes. D'abord, les responsables de ces organismes privés ou communautaires, ayant au moins deux années d'existence, envoient une demande à l'Agence qui statue sur la qualification de l'organisme.

Ensuite, celui-ci doit compléter et déposer son dossier de certification toujours auprès de l'Agence. Finalement, l'organisme fait suivre son dossier au MSSS, afin que ce dernier l'analyse et prenne la décision finale. La certification d'un organisme est accordée pour une période de deux ans, au cours desquelles des visites ponctuelles d'appréciation de la qualité peuvent être effectuées en tout temps. Durant tout le processus de certification, l'Agence offre son soutien aux organismes.

Pour plus d'information sur le processus de certification, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux au [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca).

p.j. Normes relatives à l'obtention de la certification

- 30 -

Source : Fannie Pilon-Millette  
Service des communications  
819 829-3400, poste 42170

## NORMES RELATIVES À L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

<b>NORMES RELATIVES À L'ADMINISTRATION</b>
<b>1. Les orientations</b>
Document d'orientation décrivant : 1.1 L'énoncé de mission 1.2 La philosophie d'intervention et l'approche 1.3 Les critères d'admission et d'exclusion et l'accès aux services
<b>2. Le fonctionnement</b>
2.1 a) Liste des membres du conseil d'administration b) Déclaration annuelle d'immatriculation de personne morale 2.2 Règlements généraux de l'organisme 2.3 Avis de convocation, ordre du jour et procès verbal de la dernière assemblée annuelle, portant notamment sur les états financiers et le rapport annuel d'activités 2.4 Organigramme
<b>3. L'éthique et les règles de conduite</b>
3.1 Charte des droits et responsabilités des résidents 3.2 Code de déontologie 3.3 Procédure d'appréciation des services 3.4 Procédure de traitement des plaintes
<b>4. Le dossier du résident</b>
4.1 Dossier étoffé, organisé et mis à jour pour chaque résident 4.2 Procédure complète de gestion des dossiers
<b>5. Le consentement éclairé, les frais de séjour et les modalités de paiement</b>
5.1 Formulaire de consentement éclairé 5.2 Contrat précisant les modalités du service
<b>6. Les assurances</b>
6.1 Assurance responsabilité civile 6.2 Assurance responsabilité professionnelle 6.3 Assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants
<b>7. La publicité</b>
7.1 Publicité conforme aux services offerts
<b>NORMES RELATIVES AUX SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>
<b>8. Les services personnalisés</b>
8.1 Procédure d'accueil et d'intégration d'un nouveau résident 8.2 Évaluation personnalisée pour chaque résident 8.3 Plan d'intervention personnalisé pour chaque résident